



Chemin de fer Prescriptions suisses de circulation des trains PCT (R 300.1-.15)¹

du 2 novembre 2015

RS 742.173.001

¹ Ces prescriptions de l'Office fédéral des transports (OFT) entrent en vigueur le 1^{er} juil. 2016 et remplacent les PCT du 15 déc. 2014. Elles ne sont pas publiées au RO. Elles peuvent être obtenues auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), vente des publications fédérales, 3003 Berne. Les PCT sont aussi disponibles sur le site internet www.bav.admin.ch de l'OFT.

